

Déclaration Préalable

CSEE Aout 2022

Madame La Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus, et représentants de la direction.

Nous commencerons cette déclaration préalable par une citation de Platon :

« Une injustice dont nous profitons s'appelle la chance, une injustice dont un autre profite s'appelle un scandale. »

Fin juillet la CFE-CGC a demandé à mettre à l'Ordre du jour de ce CSE, différents sujets. Je cite :

- 1er sujet : ATE : projet d'ancrage territorial Entreprise.
- Sujet n°2 INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DIGITALISATION en point d'actualité ASC ou AEP ;
- 3eme sujet : Résultats du mandatement de novembre 2020 sur le rescrit fiscal concernant les modalités de remboursement sur facture des ASC.

Aucune de ces demandes n'a été acceptée.

Oui, nous avons été victime d'une injustice mais quelle chance ! Cet acte ne va pas desservir notre Organisation mais bien lui apporter plus de force en dénonçant cette pratique.

Nos demandes sont légitimes et concernent tous les salariés, ils pourront juger du silence méprisant de la direction en réponses à nos souhaits.

Pourquoi nos questions sont-elles récusées, sans explication, sans réponse argumentée ?

Concernant le sujet sur l'ancrage territorial Entreprise, appelé ATE, nous avons compris dans la réponse succincte que le secrétaire adjoint a bien voulu donner, que le point étant traité au CSEC, la direction ne veut pas consulter les élus DOGSO sur ce dossier.

Pour autant, ces mêmes élus méritent d'être au minimum informé des conséquences en termes de représentation du personnel, d'impact sur les effectifs, d'organisation locale que ce projet va entraîner.

Car à la DO GSO, nous avons plusieurs spécificités sur ce dossier :

- ✓ Nous avons le CSCE Sud et ses 2 sites (Montpellier et Toulon) concernés en plus des 2 AEs. Or il n'y a que 2 CSCE en France (l'autre c'est le CSCE IDF).
- ✓ Au sein du CSCE Sud, 2 équipes ACTIVA vont basculer sur l'A2PGSO : Ces équipes sont les seules en France à travailler sur des campagnes de clients Pro PME en proactif et sur la mobilité.

Ces spécificités justifient pleinement qu'à minima une information soit présentée en séance plénière.

Quant à la demande d'information sur le projet digitalisation, faut-il rappeler que cela fait suite à l'information donnée en décembre 2021 au point 13.2, qui lui-même faisait suite à la résolution portée par FO-COM et adoptée en mars 2021.

Je vous relis pour rappel son contenu :

« Les élus du CSEE DO GSO mandatent le Bureau du CSEE DO GSO pour ouvrir un chantier « numérisation ».

« L'objectif de ce chantier est d'analyser la faisabilité de la mise en place pour les ouvrants droit du CSEE DO GSO d'une solution efficiente donnant la possibilité d'envoyer électroniquement toutes les pièces justificatives relatives à leurs demandes de remboursement, (factures, demandes). »

« Le Bureau présentera un point d'étape au plus tard fin 2021 afin d'en connaître les aspects techniques et organisationnels, notamment en termes de santé, sécurité et conditions de travail des salariés du CSEE DO GSO, ainsi que l'impact budgétaire de la mise en place de cette solution. »

Où en sommes-nous ? Depuis 9 mois, plus de son, plus d'image.

Pourquoi ce refus de mise à l'ordre du jour de notre demande ? Qui cela gêne-t-il ?

Quand au 3^{ème} sujet, à savoir les Résultats du mandatement de novembre 2020 sur le rescrit fiscal concernant les modalités de remboursement sur facture des ASC, la question a été posée en séance lors du CSE de juillet dernier. La direction nous a promis une réponse qui serait postée sous stock-ta-doc rapidement. Nous n'avons rien vu venir.

Cela n'est pas la première fois que la CFE-CGC dénonce le traitement dont elle s'estime victime dans le fonctionnement de cette instance. Ce n'est pas la première fois que nous déplorons de n'avoir aucune réponse circonstanciée pour justifier ce que nous sommes bien obligés de qualifier de censure.

La direction se dit pourtant attachée à un dialogue social de qualité. Elle affiche des intentions fortes dans toutes ses interventions, dans toutes ses communications, tant au niveau national qu'à l'échelle locale de la DO GSO.

Mais le dialogue social de qualité vu par Orange n'est qu'une vaste pièce de théâtre en plusieurs actes, avec un scénario millimétré, très répétitif, et des acteurs qui sont de moins en moins dupes du rôle de faire valoir qu'ils endossent.

Prenons l'exemple des projets immobiliers qui se succèdent à la DO GSO. Quand les dossiers arrivent en CSE ils sont déjà ficelés. Il n'y a aucune marge de manœuvre.

Les salariés impactés ne sont jamais associés en amont.

Le CSE mandate alors des CSSCT qui se heurtent à des murs.

S'ensuivent des dialogues de sourds, improductifs, entre les représentants du personnel et les représentants de la direction.

Des GPP sont constitués, en prenant soin d'exclure les représentants du personnel. Ils travaillent consciencieusement, et la Direction répond à leurs préconisations, malheureusement souvent timides, par des promesses de « mieux communiquer ».

Au bout du processus, les CSSCT font des préconisations auxquelles la direction répond par la formule magique : « nous ferons des REX dans six mois ».

Traduction : aucun changement vis-à-vis du projet présenté initialement en CSE.

Les seules évolutions possibles sont en lien avec un éventuel non-respect de la réglementation.

C'est déjà ça, mais que d'énergie perdue et quel manque d'ambition.

Enfin, le CSE est consultéet la direction ne tient pas compte de ses avis.

Où est l'intérêt des salariés dans tout cela ?

Où est l'intérêt des porteurs de projet ?

Où est l'intérêt de unités opérationnelles qui doivent mettre en œuvre, au mieux des projets bancals, au pire des projets néfastes aux besoins réels de leurs salariés ?

Où est l'intérêt des membres des GPP ?

Où est l'agilité ?

Où est le dialogue social loyal ?

Où est l'entreprise digitale et humaine ?

Vous l'avez compris, pour les élus CFE-CGC, il est urgent de changer de méthode.

Nous avons des idées et nous sommes prêts à en débattre avec vous, si vous le souhaitez.

En attendant, nous nous abstiendrons dorénavant sur les mandatements des CSSCT dans le cadre de projets immobiliers. Et appelons les autres élus à faire de même tant que la DO GSO n'ouvrira pas un dialogue sur le sujet pour changer de méthode.

Merci de votre écoute